

Les descendants de Sulpice



Charles COMPODONICO

**né le 7 mars 1885 à Châteauroux
mort de ses blessures le 20 juin 1916**

à Sainte Menehould

écrivain - homme de lettres

Chevalier de la Légion d'Honneur

archives nationales, dossier LH/415/81

Jeune homme très doué pour les études (il intègre l'école normale de Châteauroux à 15 ans, est admis premier à l'école normale supérieure de Saint Cloud, reçut premier au professorat), il entame une carrière prometteuse dans l'enseignement quand la guerre éclate. Professeur à l'École Normale de La Rochelle, il se trouve en voyage à Sofia en août 1914. Mobilisé dès son retour à La Rochelle au 123e RI, il participe à la Bataille de la Marne et connaît Verdun, avant d'être blessé grièvement le 18 juin 1916 dans l'Argonne. Il décède des suites de ses blessures le 20 juin 1916, à Sainte-Menehould (Marne), à l'âge de 28 ans.

Choqué par sa disparition, ses amis entreprennent un travail de collecte de ses écrits, lettres et poèmes, rédigés avant et pendant la guerre. Le recueil Lettres et poésies rassemblés par les soins de ses amis paraît aux Editions d'art des « Tablettes » (Paris) en 1924 et contribuera à faire connaître un jeune auteur de talent.

Autres reconnaissances : le nom de Charles Compodonico est inscrit au fronton du Panthéon à Paris parmi les noms des 546 écrivains morts pour la France et une rue porte son nom à Châteauroux.

Sources :

- médiathèque de Châteauroux

- «Charles Compodonico, l'intellectuel sacrifié», par Guillaume Lévêque, revue de la Société Généalogique du Bas-Berry, n°83, automne 2016.

- «Charles Compodonico, Un talent sacrifié» par Andrée Aujeu, revue La Bouinotte, n°91, printemps 2005

Extrait des Registres des Actes de Naissances

DE LA COMMUNE DE CHATEAUROUX

Arrondissement de Châteauroux — Département de l'Indre

Pour l'année mil huit cent quatre-vingt huit

ACTE DE NAISSANCE

(1) Date de la naissance en toutes lettres.

Le (1) sept Mars
mil huit cent quatre-vingt huit
est né à Châteauroux, arrondissement de Châteauroux,
département de l'Indre,
un enfant du sexe Masculin

(2) Prénoms de l'enfant.

prénommé (2) Charles Alphonse Auguste
fil de (3) Charles Adrien Antoine Comprodonico
et de (4) Marie Guillard

(3) Nom et prénoms du père en tenant compte des mentions qui peuvent exister en marge de l'acte.

(4) Nom et prénoms de la mère en tenant compte des mentions qui peuvent exister en marge de l'acte.

(5) Indiquer, s'il y a lieu les mentions émises en marge de l'acte.

CERTIFIÉ conforme aux registres de l'état civil et délivré gratuitement sur papier libre pour service militaire

(6) Greffier du tribunal ou maire

A Châteauroux, le 26 mars 1919.

(7) Signature.

Il ne peut être suppléé à la signature par l'apposition d'une griffe.

(8) Apposer le timbre du tribunal ou de la mairie.

(6) Le Maire,



[Handwritten signature]

[Handwritten signature]
Tribunal civil de Châteauroux (Indre) pour légalisation de
la signature de M. *[Handwritten signature]*

Châteauroux, le 27 mars 1919

Châteauroux. — Imp. Meltzheim



208 35
15802
LÉGION D'HONNEUR.

NUMÉRO
DE LA MATRICULE :

NUMÉRO
DU CERTIFICAT D'INSCRIPTION :

Nom :

Campodonico

Prénoms :

Charles Alphonse Auguste

Qualité

Lieutenant à titre temporaire au 123^e régiment d'infanterie

ou

grade.

né le

7 mars 1878

à

Chateauroux (Indre)

a été nommé

Chevalier

de la Légion d'honneur

ARRÊTÉ

par décret du

37 JUIL 1916

rendu sur le rapport

du Ministre de la guerre

CROIX DE GUERRE AVEC PALME

pour prendre rang du

19 juin 1916

TABLEAU SPÉCIAL.

(D. 13 août 1914.)

REGULARISATION

Date du départ de la décoration :

Idem

du brevet :

Idem

du certificat d'inscription :

Idem

de l'avis de paiement :

22 706-1017. [1900]

415

81

Date du décès :

20 Juin 1916

Corps. 123^e Régiment d'Infanterie

MODELE N 53

Règlement du 20 mars 1906 sur l'administration des corps de troupe.

ETAT DES SERVICES

de Moussins le Lieutenant Compodonico

FORMAT DU PAPIER :
Hauteur 0^m,36
Largeur 0^m,23

NOM Compodonico N° MATRICULE 6383
Écrit en bâtarde.)

Prénoms : Charles Alphonse Auguste Surnom : _____

Né le 4 mai 1888, à Châteauneuf, canton du dit, dép^t de l'Indre
fil de feu Charles Adrien Antoine et de dame Marie Guilland
domiciliés à Valençay, canton du dit, département de l'Indre

ÉTAT-CIVIL
Marié le _____ à d _____
alors domiciliée à _____, département d _____
Autorisation d'() _____ enfants : _____ masculin, _____ féminin,

SIGNALEMENT
Cheveux châtain foncé, sourcils _____, yeux gris, front ordinaire, nez fort, bouche _____
menton _____, visage allongé; taille de 1 mètre 44 cent. Taille rectifiée : _____
Marques particulières : _____
Arrivé au corps le 3 août 1914, comme Sergent

SERVICES. — POSITIONS DIVERSES

DESIGNATION DES DIFFÉRENTS CORPS, positions diverses, écoles, missions, etc., où l'officier a servi.	GRADES SUCCESSIVEMENT obtenus	DATES CORRESPONDANT à chacune des inscriptions des colonnes 4 et 2	DUREE DES SERVICES						OBSERVATIONS	
			EN ACTIVITÉ			EN NON-ACTIVITÉ				
			Ans	Mois	Jours	Ans	Mois	Jours		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
Engagé volontaire pour trois ans avec faculté d'enrôler en congé après un an de service (art. 59 de la loi du 15 juillet 1889) incorporé au 90 ^e Rég ^t d'Infanterie à Compiègne du 25 mai 1905. Arrivé au Corps et	Soldat 2 ^e classe	29 mai 1905								Engagé volontaire pour trois ans le 27 mai 1905 à Châteauneuf, avec faculté d'enrôler en congé après 1 an de service (art. 59 de la loi du 15 juillet 1889 et décret du 13 avril 1905). A accompli une période d'exercice (art. 23) dans le 90 ^e Rég ^t d'Inf ^{te} du 27 Août 1905 au 24 Septembre 1905. A accompli une période d'exercice dans le 44 ^e Rég ^t d'Inf ^{te} du 19 Août 1911 au 20 Septembre 1912.
Employé dans la disponibilité le 21 avril 1907. Parti et payé des congés le dit jour. Régiment d'Infanterie de Châteauneuf id.	Caporal Sergent	28 Avril 1907 23 Octobre 1907								
Passé par changement de domicile au recensement de Parthenay le 7 oct 1911 affecté au Rég ^t d'Inf ^{te} de Parthenay	id.	7 novembre 1911								
Passé par changement de domicile dans la subdivision de La Rochelle Régiment d'Inf ^{te} de La Rochelle	id.	12 Mars 1914								
Rappelé à l'activité par décret de Mobilisation Générale du 14 Août 1914. Arrivé au Corps le 3 Août 1914. Braqué sous Lieutenant de réserve à titre temporaire et pour la durée de la guerre, par Déc ^{ret} N ^o du 21 octobre 1914 et par appl ^{ic} du décret du 21 Août 1914. Maintenu à Compiègne du 7 oct 1914. 123 ^e Régiment d'Infanterie Braqué Lieutenant de Réserve à	id. Sous-Lieutenant à titre temporaire	3 Août 1914 7 Octobre 1914								
TOTAUX à reporter.....										

(1) Indiquer, suivant le cas, de qui émane l'autorisation de mariage, ainsi que la date de cette autorisation.
(2) Indiquer, s'il y a lieu, les renseignements relatifs aux séparations de corps et biens, au divorce, au veuvage, à un nouveau mariage, option, changements de nom dates du décret ou du jugement), etc.

Imp. Librairie Militaire Universelle, L. Fournier, 564, Boulevard Saint-Germain, Paris - T. 307.

SERVICES. — POSITIONS DIVERSES

DESIGNATION DES DIFFÉRENTS CORPS, positions diverses, écoles, missions, etc., où l'officier a servi.	GRADES SUCCESSIVEMENT obtenus	DATES CORRESPONDANT à chacune des inscriptions des colonnes 1 et 2	DUREE DES SERVICES						OBSERVATIONS
			EN ACTIVITÉ			EN NON-ACTIVITÉ			
			Ans	Mois	Jours	Ans	Mois	Jours	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
<p>Lettre temporaire à dater du 31 Mai 1916. Déc. M. du 5 juin 1916. Décédé le 20 juin 1916, suite de blessures de guerre, à 8^e M. marche (Marne). Arrêt officiel du M. ministre, N^o 2299 du 30 juin 1916.</p> <p>Chevalier de la Légion d'Honneur du 19 juin 1916. Extrait du G. G. G. N^o 31712. J. O. du 31 juillet 1916 page 6829. Croix de guerre avec palme et étoile de bronze. * à compter du 30 juillet 1916.</p>	<p>Lieutenant de réservé à 6^e.</p>	<p>Report..... 31 Mai 1916.</p>							

Date de la cessation de service dans le corps : _____
 Motifs de la cessation de service dans le corps : _____
 Lieu où l'officier se retire : _____
 Pour les décédés, genres et lieu de mort, s'il y a lieu : _____

CAMPAGNES	ANS	MOIS	AFFAIRES auxquelles l'officier a pris part. (Dates des affaires.)	BLESSURES :		
				De guerre	En service commandé	
<p>Contre l'Allemagne du 2 Août 1914 au 20 juin 1916.</p>				<p>Décédé le 20 juin 1916, suite de blessures de guerre.</p> <p>1^o Actions d'éclat et citations à l'ordre de l'armée.</p> <p>2^o Lettres et témoignages officiels de satisfaction du ministre, etc.</p>	<p>1^o Ordre de la 69^e Brigade 71^e 58. Officier d'une énergie et d'un courage éprouvés. Le 19 Mai, a été enterré dans un abri, dégagé à grand peine, a aussitôt rejoint le front de sa section, sous un bombardement d'une extrême violence, organisant avec le plus grand calme le transport de quelques uns de ses hommes atteints par des obus. Délivré quelques jours après pour prendre le commandement de la section immédiatement après un accident moral considérable sur les premiers soldats.</p>	<p>Étrangères</p>

Nous, soussigné, Trésorier du 123^e Rég^t d'Inf^{te}, certifions le service établi par nos soins d'après les dispositions de l'article 56 du décret du 20 mars 1906, p. 1919

VERIFIÉ :
Le Major,

[Signature]

Vu : Le Président du Conseil d'admⁿ

[Signature]

Le Trésorier,

[Signature]

Extrait N^o 31712 du 19 juin 1916. Ordre
de l'armée. « C'est depuis le début
de la campagne de la France par
son activité, son dévouement et son
énergie, s'est particulièrement distingué
par sa belle conduite au cours des
combats du 3 au 19 Mai 1916, a été très
grièvement blessé le 18 juin 1916, alors
qu'il défendait les tranchées de
première ligne dont il avait la
garde. Déjà cité à l'Ordre. »

Les descendants de Sulpice



Génération 1

Sulpice Darnault - Magdeleine Pelaut

mariés vers 1570 - 1574

maistre de Grange Dieu à Levroux

acte non trouvé dans les registres de l'état civil

Les descendants de Sulpice



Génération 2

Pierre Darnault - Marguerite Ferrand

mariés vers 1599

maistre de Grange Dieu à Levroux

acte non trouvé dans les registres de l'état civil

Les descendants de Sulpice



Génération 3 - lignée Thomas Darnault

Thomas Darnault - Claude Virly

mariés vers 1632

laboureur à Montifaut (Levroux)

acte non trouvé dans les registres de l'état civil

Les descendants de Sulpice



Génération 3 - lignée Antoine Boucher

Antoine Boucher - Françoise Darnault

mariés vers 1637

boucher (Levroux)

acte non trouvé dans les registres de l'état civil

Les descendants de Sulpice



Génération 4 - lignée Thomas Darnault

Thomas Darnault - Catherine Beaunier

mariés le 11 février 1670 à Levroux Saint Silvain

fermier de Montifaut (Levroux)

Levroux Saint Silvain 11 février 1670

Le mardi onzième de février 1670 après les fiancailles et publications de deux bans et après avoir eu et lu la dispense du troisième signé Foucault en date du sixième février 1670, le tout sans qu'il sy soit trouvé aucun empêchement, fut solennisé le mariage entre Thomas Darnault fils d'honneste personne Thomas Darnault laboureur demeurant à Montifaut et de deffunte Claude Virly d'une part

et Catherine Beaunier fille d'honneste personne Jean Beaunier aussy laboureur et de Catherine Besse d'autre part

tous de cette paroisse en présence de Thomas Darnault, père de l'époux, et de Jacques, Francois et Pierre Darnault ses frères, de Jean Beaunier, père de l'épouse et de Catherine Besse sa mère,

les parties ont déclarées ne scavoir signer

fevrier 1670.
Le mardi onzième de février 1670. après les fiancailles et publications de deux bans et après avoir eu et lu la dispense du troisième signé Foucault en date du sixième février 1670, le tout sans qu'il sy soit trouvé aucun empêchement; fut solennisé le mariage Entre Thomas Darnault fils d'honneste personne Thomas Darnault laboureur demeurant a Montifaut et de deffunte Claude virly d'une part; Et Catherine Beaunier fille d'honneste personne Jean Beaunier aussy laboureur et de Catherine Besse d'autre part; tous de cette paroisse; En présence de Thomas Darnault père de l'époux et de Francois Jacques et Pierre Darnault ses frères; de Jean Beaunier père de l'épouse et de Catherine Besse sa mère. Les parties ont déclaré ne scavoir signer

J Canard J Darnault
J Darnault C Darnault
Virly

Les descendants de Sulpice



Génération 4 - lignée Antoine Boucher

Silvain Laigneau - Jeanne Boucher

mariés le 12 février 1658 à Levroux Saint Silvain

patissier (Levroux)

Levroux Saint Silvain 12 février 1658

Le mardy 12 février 1658 Silvain Laigneau patticier fils de Martin Laigneau pastissier et de Jehanne Jourdain, estant assisté de ses père et mère, fut marié et espouzé

avec Jehanne Boucher fille de deffunt Antoine Boucher vivant marchand boucher et de Françoise Darnault vivante son épouse,

en présence de noble Jean Tissier officier de son altesse royale, cousin, honorable homme maître Jacques Jagault, bailly de Levroux et de Brion, Pierre Charrault, marchand, cousin, Claude Baudon, cousin, Claude L, Claude Rivière, Pierre Rivière, André Mauduit et Vincent Mauduit, Jacques Nonneau, Pierre Caillat, et du costé de la dite espouze, elle a esté assistée de Claude Tranchant, marchand, son tuteur et son oncle, de Gabriel Lenoir, son oncle, de Scipion et Thomas Darnault ses oncles, Jacques Boureau, marchand, oncle, Claude Darnault.

Le mardy 12 febvrier 1658 Silvain Laigneau patticier fils de
Martin Laigneau pastissier et de Jehanne Jourdain estant assisté
de ses père et mère, fut marié et espouzé avec Jehanne Boucher
fille de deffunt Antoine Boucher vivant marchand boucher et
de Françoise Darnault vivante son épouse, en présence de noble Jean Tissier
officier de son altesse royale, cousin, honorable homme maître Jacques Jagault
bailly de Levroux et de Brion, Pierre Charrault, marchand, cousin, Claude Baudon,
cousin, Claude L, Claude Rivière, Pierre Rivière, André Mauduit et Vincent Mauduit,
et du costé de la dite espouze, elle a esté assistée de Claude Tranchant, marchand,
son tuteur et son oncle, de Gabriel Lenoir, son oncle, de Scipion et Thomas Darnault
ses oncles, Jacques Boureau, marchand, oncle, Claude Darnault.

Jehan Tissier
Jacques Jagault
Pierre Charrault
Claude Baudon
Claude L
Claude Rivière
Pierre Rivière
André Mauduit
Vincent Mauduit
Jacques Nonneau
Pierre Caillat
Claude Tranchant
Gabriel Lenoir
Scipion Darnault
Thomas Darnault
Jacques Boureau
Claude Darnault
Silvain Laigneau
Jehanne Boucher
p binaut

Les descendants de Sulpice



Génération 5 - lignée Thomas Darnault

Louis Darnault - Marie Hubert

mariés le 14 février 1695 à Châteauroux Saint André

bourelrier

Châteauroux St André 14 février 1695

L'an mil six quatre vingt quinze le quatorze février après les fiancailles et publications des trois bans faites suivant les ordonnances de ce diocèse

d'entre Louis Darnault fils de deffunt Thomas Darnault et de Silvine Beaunier de la paroisse de Levroux,

avec Marie Hubert fille de deffunt Simon Hubert et de deffunte Estiennette Allemant, ne s'étant trouvé aucun empeschement légitime ; veu le certificat de Mr le curé de Levroux en date du 13 signé Bresse, je les ay receu a la bénédiction nuptiale après qu'ils se sont donnés leurs mutuels consentements.

Présence de mestre François Hubert oncle et tuteur de l'épouse, François Darnault oncle de l'époux, Jacques Darnault son frère et Pierre Hubert et Simon Hubert frères, Jacques et François Pauperet cousin issus de germain, qui ont signé avec moy et leurs autres parens et amys

L'an mil six cent quatre vingt quinze, le quatorze
février après les fiancailles et publication des trois
bans faites suivant les ordonnances de ce diocèse de Louis
Darnault fils de deffunt Thomas Darnault et de Silvine Beaunier
de la paroisse de Levroux avec Marie Hubert fille de deffunt
Simon Hubert et de deffunte Estiennette Allemant ne restant
aucun empeschement légitime veu le certificat de Mr le curé de
Levroux en date du 13. signé Bresse je les ay receu a la
bénédiction nuptiale après qu'ils se sont donnés leurs
mutuels consentements. Présence de
mestre François Hubert oncle et tuteur de l'épouse, François
Darnault oncle de l'époux, Jacques Darnault son frère et
Pierre Hubert et Simon Hubert frères, Jacques et François
Pauperet cousin issus de germain, qui ont signé avec moy
et leurs autres parens et amys

L Darnault & Hubert J Darnault
Marie Hubert Darnault
Jacques Darnault Pierre Hubert
Simon Hubert J Pauperet
François Pauperet
Dussepey

Les descendants de Sulpice



Génération 5 - lignée Antoine Boucher

Jean Debray - Rodenne Laigneau

mariés le 14 novembre 1694 à Levroux Saint Silvain

boulangier

Levroux St Silvain 14 novembre 1694

Le 14 novembre 1694 ont esté receus a la bénédiction nuptiale après les cérémonies et ordonnances de ce diocèse ponctuellement observées

Jehan Debray fils de deffunt Pierre Debray et de Catherine Maréchal d'une part,

et Rodenne Laigneau fille de deffunt Silvain Laigneau et Jeanne Boucher tous de cette paroisse,

le tout en présence de Jehan Glenet, Etienne Bodin, François Chabane et autres témoins, l'espouse a déclaré ne scavoir signer en étant enquisse et les temoins aussi sauf les soussignés.

Le 14 Nov. 1694 ont esté receus a la bénédiction nuptiale après les
cérémonies et ordonnances de ce diocèse ponctuellement observées
Jehan Debray fils de deffunt Pierre Debray et de Catherine
Maréchal d'une part, et Rodenne Laigneau fille de deffunt Silvain

Silvain Laigneau et Jeanne Boucher tous de cette paroisse le tout en présence
de Jehan Glenet Etienne Bodin François Chabane et autres témoins
l'espouse a déclaré ne scavoir signer en étant enquisse et les temoins aussi sauf
les soussignés
Jehan Glenet Etienne Bodin

Les descendants de Sulpice



Génération 6 - lignée Thomas Darnault

Etienne Gratier - Marthe Darnault

C.M le 6 février 1731 à Châteauroux

marchand burrelier

Les descendants de Sulpice



Génération 6 - lignée Antoine Boucher

Pierre Debray - Catherine Lenoir

mariés le 12 juillet 1727 à Levroux Saint Silvain

boulangier

Levroux Saint Silvain 12 juillet 1727

Le 12 juillet 1727, toutes les ordonnances canoniques et civiles duement observées ont esté receus a la bénédiction nuptiale par nous curé sous signés Pierre Debray fils de defunt Jean Debray et de Rodhène Lagneau ses père et mère de cette paroisse d'une part,

et Catherine Lenoir fille de deffunt Gabriel Lenoir et de deffunte ... Mesnard ses père et mère aussy de cette paroisse et ce en présence de Jean Lutier, Gilles Delys, Vincent Poupard, Jean Baudon, Silvain et plusieurs autres.

M
P. Debray
Et
C. Lenoir.

Le douze juillet mil Sept cent & vingt sept toutes les ordonnances canoniques et civiles duement observées ont esté receus a la benediction nuptiale par nous Curé soussigné Pierre Debray fils de defunt Jean Debray et de Rodhène Lagneau ses père et mère de cette paroisse d'une part, et Catherine Lenoir fille de defunt Gabriel Lenoir et de deffunte ... Mesnard ses père et mère aussy de cette paroisse et ce en présence de Jean Lutier - Gilles Delys, Vincent Poupard, Jean Baudon, Silvain et plusieurs autres. P. Debray Jean Baudon Vincent Poupard J. Baudon

Marché Curé de Levroux

Les descendants de Sulpice



Génération 7 - lignée Thomas Darnault

Claude Gratier - Marie Hubert

mariés le 17 février 1756 à Châteauroux

Drapier

Châteauroux 17 février 1756

M.
d'Orléans
évêque
10.
Messire
Bischoff

Le sixième sept cent cinquante six le dixseptieme fevrier apres la publication
D'un ban de futur mariage entre le huc apatier fils de l'ancien notaire
marchand Brouhier et de deffunte marthe Jarnault ses parents mesme de
part de cette parois, et marie hubert fille mineur de deffunt pierre hubert
marchand pharmacien, et de deffunte marie neuve de cette parois pour le
Droit, et de celle de St. Denis de Chateauroux pour le fait, jette en cette
eglise et celle de St. Denis en prône de la messe paroissiale le huitieme
De fevrier de l'an cy dessus, mon sieur gaultier, vicair general de
monsigneur l'archevêque de Bourges, ayant dispensé des deux au tres
il parait par acte de dispense de M. gaultier, ainsi signé jean gaultier
vicair general, et contresigné majeure portance, di meut infirmé au
gros des informations ecclésiastiques le meme jour et an, scauvé le neuf
fevrier et qui est resté entre mes mains, sans qu'il se soit trouvé aucune
opposition ni autre empêchement que l'empêchement de troisième degré
de consanguinité qui est entre les deux parties, duquel empêchement
elles ont été dispensés par M. vici vicair general de monsigneur
l'archevêque de Bourges, comme il parait par acte de dispense de
M. vici, ainsi signé vici vicair general, contresigné majeure portance
seul de l'evêque de Bourges l'archevêque, et ainsi infirmé au
gros des informations ecclésiastiques le neuf fevrier de l'an cy dessus
La dite dispense est restée entre mes mains, et apres les fiancailles celebrées
en cette eglise le quatorze de fevrier de l'an cy dessus, je soussigné pasteur
vicair de cette parois ay reçu en cette eglise le mutuel consentement
de mariage des susdites parties, et leur ay donné la benediction
nuptiale selon les ceremonies prescrites par la sainte eglise apo

Châteauroux 17 février 1756

aveu et aveu de consentement de M. le curé de St. Denis de Châteauroux.
propres et comparés et sous seing privé de Messieurs, Etienne Fournelle Claude
Fournelle, Louis Fournelle, Nicolas de Fournelle, Simon Hubert Fournelle de Fournelle, Adrien
Fournelle, Jean Fournelle son oncle, François Fournelle son cousin, Marie Fournelle sa sœur,
Antoine Joseph Fournelle, Louis Fournelle, Henri Fournelle, Baptiste Fournelle
catholique. Contraire qui ont signé avec eux de ces interpellés
Claude Fournelle Claude Fournelle Regd. et y est
Regd. Hubert Fournelle Fournelle avec Fournelle
Fournelle pour eux

Les descendants de Sulpice



Génération 7 - lignée Antoine Boucher

Silvain Bodin - Jeanne Debray

mariés le 17 février 1753 à Levroux Saint Silvain

boulangier

Levroux Saint Silvain 17 février 1753

le dix sept fevrier mil sept cent cinquante trois apres la
publication des bans faite aux p^{ro}nes de nos mesmes parroissiales
par trois dimanches ou fetes non consecutives sçavoir le deux
le quatre le onze du present mois sans oppositionny empeschment
a nous connu entre Sylvain Bodin drapier fils majeur de
Sylvain Bodin aussi drapier et de defuncte Marie Lemoine
in humee en cette parroisse pour luy done part et Jeanna
debray fille mineure de pierre debray Boulanger et de Catherine
Lemoine sa p^{re} et mere pour elle d'autre part tous deux de cette

les fiancailles celebrees dans cette eglise et toutes
autres ceremonies dûment observees, J'ay sousigne seen
a la benediction nuptiale les susdites et present
Consentement present et consentans Sylvain Bodin pere
de Sylvain Bodin oncle et Magdelaine Leroy belle mere
du futur, et de pierre debray pere Catherine Lemoine mere
Henry debray oncle de la future et plusieurs autres parents
et amis, qui ont declarez ne sçavoir signer de cequis sans
les souignes Bodin future
Sibon Rubio y debray p debray
D Radier m voy pichard
Guerault m, Charraj m, derigant

Levroux Saint Silvain 17 février 1753

Le 17 février 1753 après la publication des bans faite aux prônes de nos messes parroissiales par 3 dimanches ou fetes non consécutives scavoir le 2, le 4 le 11 du présent mois sans opposition, ny empchement a nous connu

entre Sylvain Bodin drapier, fils majeur de Sylvain Bodin aussi drapier et de deffuncte Marie Lemoine, inhumée en cette parroisse pour luy d'une part,

et Jeanne Debray, fille mineure de Pierre Debray, boulanger et de Catherine Lenoir ses père et mère pour elle d'autre part, tous deux de cette (parroisse) ;

les fiancailles célébrées dans cette église et toutes autres cérémonies dûment observées j'ay soussigné receu a la bénédiction nuptiale les susdittes et leur consentement, présens et consentans Sylvain Bodin père, de Sylvain Bodin, oncle et Magdeleine Leroy, belle mère du futur, et de Pierre Debray père, Catherine Lenoir, mère, Henry Debray oncle de la future, et plusieurs autres parens et amis qui ont déclarés ne scavoir signer de ce enquis sauf les soussignés

Les descendants de Sulpice



Génération 8 - lignée Thomas Darnault

Louis Gratier - Madeleine Delys

mariés le 25 novembre 1790 à Levroux Saint Silvain

fabricant de drap

MAN
Benoit grethier
et
marc. Deloy

Le présent fait est intervenu le vingt deux de vingt cinq novembre
après la publication de divers di. faits mariage entre deux
grathier droyer fils, veuve de d'au. grethier marchand
droyer, et de son mari l'herit de cette parolle deux par
et magdelaine deloy fille de d'au. deloy de luy marchand
et de magdelaine fille de fait, et de d'au. de luy parolle d'au.
part fait en presen de nos meses parolle de parolle parolle de
fait et d'au. de luy parolle fait qu'il se fait l'au. au
empedement en opposition de l'au. de luy parolle de l'au.
erite selon de vingt deux de present, et de l'au. de l'au.
par de d'au. de l'au. de l'au. de l'au. de l'au. de l'au.
je soussign. ai sou. de l'au. de l'au. de l'au. de l'au.
partie et de l'au. de l'au. de l'au. de l'au. de l'au.
coeur de l'au. de l'au. de l'au. de l'au. de l'au. de l'au.
parolle et de l'au. de l'au. de l'au. de l'au. de l'au. de l'au.
aussi present charles grethier fils de d'au. grethier
aussi fils michel nigron, francis stah, nicolas stah
chere de stah et autres present et ami qui
qui n'au. est allie epe de l'au. de l'au. de l'au. de l'au.
de l'au. de l'au. de l'au. de l'au. de l'au. de l'au.

francis stah de l'au. de l'au. de l'au. de l'au. de l'au.
magdelaine de l'au. de l'au. de l'au. de l'au. de l'au.
marc grethier de l'au. de l'au. de l'au. de l'au. de l'au.
michel nigron de l'au. de l'au. de l'au. de l'au. de l'au.
francis stah de l'au. de l'au. de l'au. de l'au. de l'au.
nicolas stah de l'au. de l'au. de l'au. de l'au. de l'au.
chere de l'au. de l'au. de l'au. de l'au. de l'au.
qui n'au. est allie epe de l'au. de l'au. de l'au. de l'au.

Les descendants de Sulpice



Génération 8 - lignée Antoine Boucher

Silvain Bodin - Angélique Piat

mariés le 13 février 1781 à Levroux Saint Silvain

boulangier

Levroux Saint Silvain 13 février 1781

M.

Le troisieme fevrier mil sept cent quatre vingt un apres la publication des bans de futur mariage entre André Naska fils majeur de Vincent Martin Coulanges et de Jeanne Chaudillon de la paroisse de Villadien d'une part et Marie guerineau fille majeure de Joseph Guerineau marchand et de Marie Guillemine plat de cette paroisse d'autre part de la paroisse de Villadien par le sieur Simonnet ou futur par en cette eglise paroissiale de Villadien devant le pasteur huit d'une et de l'autre le deux et le quatre

quatre de present mais sans aucune opposition ny empchement comme il parait par le certificat de la cure de Villadien par lequel il consent aussi par le present acte de benediction nuptiale les susdites parties au dit mariage devant le pasteur de Villadien les fiancailles celebrées en cette eglise le sixieme de ce mois par le present acte de benediction nuptiale avec les ceremonies prescrites par la s^{te} eglise present et futur par Vincent Martin et Jeanne Chaudillon pere et mere et Catherine et Marie guerineau Naska leont du futur et la dite elle de l'autre plat mere Claude guerineau le Jean Chaudillon pere et la compagne de la future tous les moins qui nous ont certifiés ce que dessus sur l'age qu'ils ont de leurs parties et ont ainsi que lesdites parties signés avec nous

Martin guerineau et Martin C. martin
Marie Guerineau Chevalles B. Martin

Les descendants de Sulpice



Génération 9 - lignée Thomas Darnault

Pierre Gratier - Rose Guérineau

mariés le 20 juillet 1826 à Levroux Saint Silvain

boulangier

Levroux 20 juillet 1826

mariage de pierre alexandre Gratice heuvis du matix, par devant nous pierre Guéineau-guignard
et Rose madelaine Guéineau maire et officier de l'état civil de la ville et commune de Levroux,
chef lieu de canton, département de l'indre, sousigné;

n° 18

Sont comparus le sieur pierre alexandre Gratice, bourgeois
demeurant en cette ville de Levroux où il est né le trois thermidor
an six suivant la copie de son acte de naissance à nous représenté
délivré par nous, en date du vingt huit novembre mil huit cent
vingt-un, veuf en premières noces de feu anne catharine
fougerat, décédé en cette commune le vingt cinq mai mil huit
cent vingt quatre, ainsi qu'il résulte de la copie de son acte de
décès à nous représenté, délivré par nous, en date de ce jour, fils
major de feu Louis Gratice, drapier, décédé en cette commune
le quatorze vendémiaire an treize ainsi qu'il constate la copie
de son acte de décès à nous représenté, délivré par nous, en date
de ce jour, et de dame madelaine delys son épouse, demeurant
en la ville de chateauroux, ci présente et consentant, d'une
part;

et demoiselle Rose-madelaine Guéineau, demeurant
avec ses père et mère en cette ville de Levroux où elle est
née le quatorze germinal an deux ainsi qu'il constate
la copie de son acte de naissance à nous représenté, délivré
par nous, en date de ce jour, fille majeure du sieur Joseph

Guéineau, Lordonnier, et de dame Rose Bolla son épouse, ^{vingt un} B
ci présents et consentant, d'autre part;

Lesquels comparans nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entre eux et dont les publications ont été faites à la porte extérieure de l'hôtel de ville de cette commune les dimanches neuf et seize juillet courant ainsi que le constate le registre des publications de mariages de cette commune; lesdites publications sont restées affichées à la susdite porte pendant huit jours d'intervalle d'un dimanche à l'autre, le tout conformément à la loi du onze mars mil huit cent-trois, articles soixante-trois et soixante-quatre du code civil sans qu'aucune opposition audit futur mariage ne nous aient été significés; pour quoi faisant droit à leur requête, après avoir donné lecture de toutes les pièces ci-dessus mentionnées et du chapitre six du code civil intitulé du mariage, avons demandé aux dits futurs époux s'ils veulent se prendre pour mari et femme: chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que les dits sieurs Pierre Alexandre Gratier, et demoiselle Rose madelaine Guéineau sont unis en mariage; de quoi avons dressé le présent acte en présence des sieurs Louis Guéineau, propriétaire, âgé de quarante-quatre ans, oncle paternel de la future, Jean Plat, tailleur d'habit, âgé de quarante-neuf ans, oncle paternel de la future, à cause de Catherine Guéineau son épouse, tous deux demeurans à cette ville, Jacques Châtea, boulanger, âgé de cinquante-deux ans, oncle paternel de la future, à cause de Marie Guéineau son épouse, demeurant à Vallançay et si vous Georges Pigélet, Tibice Crépey, âgé de trente ans,

beau frère du futur d'aucun d'aucun maître grece
son épouse, demeurant à Châteauneuf tous les grece
tenants à ce qui ont signé avec les futurs époux
père et mère d'actuels et nous maies susdit, après
lecture faite

fait en la maison Commune de Levroux les jours et
les heures.

Rose Guerinneau p^{re} grece

Joseph Guerinneau Bottin

Rose Bottin
Christine au delà 59 pige le

Jean Blot

Louis Guerinneau

R. Guerinneau

Les descendants de Sulpice



Génération 9 - lignée Antoine Boucher

Joseph Michel Guillard - Angélique Bodin

mariés le 30 avril 1805 à Levroux

perruquier

Levroux 30 avril 1805

Marriage entre Paul Breje de la République le dix floral
Joseph-Michel Landevant, sous-secrétaire d'office public de l'état-
Guilland civil de la commune de Levroux, chef-lieu de Canton,
et Marie-Anne canon de France de Chateauroux, Département de
N. 17.

Léandre, Jean Compagnon Joseph-Michel Guillard, Serrurier
né le 17 de la commune de Saint-Martin d'Ardenne, arrondissement
de Châteauneuf, Département de Saône, le cinq avril
mil sept cent soixante sept, ainsi qu'il est constaté par le
Copie de son acte de Naissance Delivré par l'Archiviste
de la préfecture du département de Saône, signé Destrover
fils majeur de Diffault Joseph Guillard, Cultivateur, demeurant
à Genouilly, Canton de Gray, Département de Saône
le cinq de la Trinité dernière, ainsi qu'il est constaté par
la Copie de son acte de Décès Delivré par le Maire de la
dite commune le six Germinal année dernière
signé Daron. Et de Thérèse Dotalles
père le Maire, dite dernière demeurant au
port Doung (la commune de Genouilly) absent
Représenté par sieur Gabriel Griffon, Doulauger,
demeurant en la Ville de Châteauneuf, ci présent et
Consentant la Vente de la procuration à lui donnée
devant Guillot le son Gendre, Notaire à Gray, le dix
sept germinal dernier l'originale audit lieu le même
jour. Laquelle demeurera écrite et annexée aux
présentes. Demeurant le sieur Guillard en la Ville de
Châteauneuf, d'une part.

Et Demoiselle Angelique Bodin, née le six de la dite commune
de Lormoy le vingt un février mil sept cent quatre vingt
deux, ainsi qu'il est constaté par le Copie de son acte de
naissance Delivré par le Maire de la dite commune le cinq
Germinal le cinq précédent, signé Lécuyer, fils majeur
de sieur Fabrice Bodin, Doulauger et Angelique
dit son Gendre, ci présent et Consentant, demeurant
chez son dit père le Maire en la dite Ville de Lormoy,
d'autre part.

Lesquels deux ont requis de procéder à la célébration
du mariage projeté entre eux, et dont les publications ont
été faites l'autre devant la principale porte de l'Hôtel de
Ville de la dite commune, qu'il devaut celle de la Ville de
Châteauneuf le dimanche vingt quatre Germinal
dernier le premier floral suivant à l'heure de midi
ainsi qu'il résulte du Certificat Delivré par le Maire de
la dite commune de Châteauneuf le sept floral.

Les descendants de Sulpice



Génération 10

Auguste Guillard - Madeleine Gratier

mariés le 17 avril 1850 à Levroux

peintre en batiments

Levroux 17 avril 1850

Mariage
M^{lle} Auguste Florens
Guillard
et madame Florence
Gratia

~
No 9
F

L'An mil huit cent cinquante le Dix sept avril à dix heures
du matin, pardevant nous notaire Noreau, adjoint faisant pour le moment
absent la fonction d'officier de l'état civil de la commune de Levroux, chef
de canton, département de l'indre sussigné;

Sont comparus Auguste Florens Guillard peintre,
demeurant avec sa mère en la ville de Châteauneuf où il est né le 10
décembre mil huit cent vingt, suivant la copie de son acte de
naissance à nous représenté, délivré par l'officier de l'état civil de la
dite ville le treize de ce mois, fils majeur de feu Joseph Michel Guillard
décédé en la ville de Châteauneuf le cinq janvier mil huit cent quarante
cinq, ainsi qu'il appert de la copie de son acte de décès à nous représenté
délivré par l'officier de l'état civil de la même ville, le treize courant
et de Angélique Bobier sans profession et y présente et consentante
d'unepart;

La demoiselle Madame Florence Gratia sans profession
demeurant avec son père et mère à Levroux, où elle est née
le trente janvier mil huit cent vingt neuf, ainsi que le constate

Anno 17

La copie de son acte de naissance a son représentant, Déclaré
par son aïeul'hui, fille majeure de père a alexandre Gratier
Boulogne et de rose madelaine Guérineau, ce qui est l'union
d'autre part;

Lesquels Compromis ont requi de procéder à la célébration
du mariage projeté entre eux et dont la publication ont été faite tant
à la porte extérieure de l'hôtel de la mairie de cette ville qu'à celle
de châteauneuf le dimanche trente un mai dernier et de y avoir
présent moi, ainsi que le constate le registre de publication de
mariage de cette commune et le certificat Déclaré par l'officier
de l'état civil de châteauneuf le treize de ce mois; aucune opposition
au dit mariage n'en ayant été signifiée faisant de voir leur
requête après avoir donné lecture de toute la pièce ci-dessus
mentionnée et du chapitre six du code civil intitulé du mariage,
nous avons demandé aux dits futurs époux s'ils veulent se prendre
pour mari et femme, chacun d'eux ayant répondu séparément
et affirmativement déclaration avons déclaré que auguste florent
Guillard et madelaine florence Gratier sont unis en mariage.
Actes qui nous avons dressé les présents actes en présence de Claude
Alliquet employé âgé de trente cinq ans Beaufrère de l'époux,
Demeurant à châteauneuf, Salpice Biais d'âge de soixante
un ans oncle de l'époux, anselme Ledoux âgé de trente ans
Beaufrère de l'époux et oncle Ledoux âgé de trente cinq ans
le plus germain de l'époux, les deux derniers magistrats, Demeurant le
trois Derrnier D'origine en cette ville de Senon; lesquels
Déclarent que si l'acte de naissance du futur époux ne désigne
son père que sous le prénom de Joseph et que son acte de décès se
le porte que sous celui de michel, cela provient d'une fautive
indication ou d'une erreur, et attestent par serment conformément
à l'avis du conseil d'état du trente mai mil huit cent huit que ce
vrai prénom sont Joseph michel, comme il est constaté tant par son
acte de naissance en date du vingt mil sept cent soixante seize
que par son acte de mariage en date du six floral an treize,

Laquelle attestation est affirmée Sincère et véritable par les signés
et d'arrêter; Et ont les parties contractantes, leur yves et
et le témoin signé avec nous après lecture faite.

fait à la mairie de Senonch, le jour, mois et année dessus dits.

notaire quinquain / Guiche
Flora Grater / Guillard

angeleque bodin

guiller

C. Auger / quinquain / Biais de
F. Doustillon

Alexandre / Grater / G. Poirier

L. Darmaud

de Mennecy

Morand
adj.

Not. Boudin

Les descendants de Sulpice



Génération 11

Charles Compodonico - Marie Guillard

mariés le 7 juillet 1885 à Châteauroux

peintre

N^o 77

Aujourd'hui sept juillet mil huit cent quatre vingt cinq, à l'heure de deux du soir.

Devant nous Louis Patureau Procureur, Maire de la Ville de Châteauroux.

Charles Adrien
Antoine

Ont comparu à l'hôtel de la mairie dudit lieu à l'effet de contracter mariage.

Compodonico
et

Charles Adrien Antoine Compodonico,

Maria
Guillard

peintre, demeurant avec ses parents en cette ville et avant à Paris (vingt-neufième arrondissement), né à Châteauroux (Indre), le quatorze mai mil huit cent soixante deux, majeur fils légitime issu du mariage de Silvain Alphonse Compodonico, peintre et de Louise Marie Euphrasie Brinbal, sans profession, d'une part;

Et Maria Guillard, couturière, domiciliée avec sa mère en cette ville où elle est née le vingt trois décembre mil huit cent soixante deux, majeure fille légitime issue du mariage de feu Auguste Florent Guillard et de Florence Gratier, sans profession, d'autre part.

Lesquels en la présence de deux coadjuteurs de la

future épouse et des père et mère du futur époux.
Encore en la présence de leurs témoins ci-après nommés.
Alexandre Guatier, ouvrier, âgé de cinquante trois ans, oncle de la future épouse
Ludovic, Alexandre Roussellet, négociant, âgé de quarante ans, beau frère de la
future épouse, Gallier, Alexandre Guillou, mécanicien, âgé de quarante trois ans
à Dole (Jura), Martial René Briubal, ferblantier, âgé de cinquante six ans,
demeurant en cette ville. tous deux amis des futurs époux.

Nous ont requis de procéder à la célébration de leur dit mariage
après s'être fixé après avoir donné lecture : 1^o De l'acte de naissance
de chacun des futurs époux; 2^o Des actes de publications du dit
mariage faites en cette ville les dimanches quatorze et quinze
juin derniers sans opposition; 3^o D'un certificat du maire de Paris
(cinquième arrondissement), en date du vingt quatre juin dernier,
constatant que pareilles publications y ont eu lieu les dimanches
susdits sans opposition, ledit certificat dûment légalisé et h
resté annexé à notre acte; 4^o De l'acte de décès du père de la
future épouse ayant eu lieu en cette ville le quatorze octobre
mil huit cent soixante dix neuf; 5^o Du chapitre six titre six
du livre premier du Code civil au même au les droits et devoirs respectifs
des époux.

Nous avons interpellé les futurs époux de nous déclarer s'il existe entre
eux un contrat de mariage, ils nous ont répondu affirmativement et
que ce contrat de mariage avait été reçu par M. Suard, notaire en
cette ville, le six juillet courant.

Nous avons demandé à ces futurs époux s'ils veulent se prendre
pour mari et pour femme, ils nous ont répondu séparément
et affirmativement, nous avons prononcé au nom de la Voie que
Charles Clément Antoine Compadonico et Maria
Guillard, sont unis par le mariage.

De tout ce que dessus nous avons rédigé l'présent acte qui
a été ensuite transcrit sur les deux registres chargés par Nous
par les parties et témoins après lecture faite.

Maria Guillard Charles Compadonico
M. Guillou Compadonico
femme Ganges
M. Roussellet Briubal
Guillard